Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260602-D2026_62-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2026

Délibération 2026_62

L'an deux mil vingt-six , le deux juin à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le vingt-huit mai , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Monsieur BOURGES André, Madame CONAN Patricia, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur LORIC Roland donne pouvoir à Christian SIBERT, Madame GAUTHER Lucie donne pouvoir à Alicia LE GUILLOUX.
Excusés : Monsieur DAUMER David, Madame PEDRONO Vanessa.

Secrétaire : Madame HUGUET LEPERF Anaïs
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 2 /Nombre de conseillers votants : 21

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2026_2027

Par délibération 2026_07, les tarifs de garderie périscolaire ont été actualisés en février 2026, en faveur du maintien des tarifs applicables à la rentrée 2026.

Entendu que les tarifs appliqués à la garderie de PLUMELIN intègrent la prestation du goûter l'après-midi ;

Considérant une demande spécifique pour un enfant suivi dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ;
Considérant l'avis de commission jeunesse favorable à la mise en place d'un tarif « sans goûter *(enfant disposant d'un PAI)* » pour les enfants suivi en PAI avec des contraintes liées à des spécificités alimentaires non compatibles avec la prise de goûters communs ;

Considérant la proposition de la commission jeunesse :

2026/2027 - GARDERIE	Tarif normal	Tarif majoré (non réservé)
7H/8h40	1,64 €	1,95 €
8H/8h40	0,95 €	1,10 €
16H20/18H00 avec goûter	1,69 €	1,95 €
16H20/19H avec goûter	2,58 €	2,99 €
16H20/18H00 - sans goûter *(enfant disposant d'un PAI)*	1.24 €	1,44 €
16H20/19H - sans goûter *(enfant disposant d'un PAI)*	2.13 €	2,47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- ✓ Approuve la mise en place d'un tarif « sans goûter *(enfant disposant d'un PAI)* » ;
- ✓ Approuve l'application de ce tarif à compter de la rentrée 2026-2027 ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

